

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 avril 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
et dans le reste du territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettres identiques datées du 17 avril 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La nuit dernière, pendant plusieurs heures, et pendant la journée d'aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont utilisé des hélicoptères de combat, des chars et des canonniers pour lancer des attaques aériennes, terrestres et maritimes contre plusieurs quartiers de la ville de Gaza et d'autres endroits de la bande de Gaza. Les bombardements ont tué au moins une personne et en ont blessé 50 autres. De plus, ils ont causé des destructions très importantes et ont semé la terreur parmi les milliers de civils palestiniens vivant dans les zones prises pour cible.

En outre, aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont fait pénétrer des chars, des soldats et des bouteurs de l'armée dans un secteur entièrement contrôlé par les Palestiniens près de la ville de Beit Hanoun dans la bande de Gaza. Plusieurs porte-parole israéliens ont indiqué que cette prise de territoire par l'armée allait probablement continuer. En même temps, les chars et les soldats israéliens ont été utilisés pour diviser la bande de Gaza en trois parties isolées les unes des autres.

Aujourd'hui encore, des tireurs isolés israéliens ont tué un jeune Palestinien de 15 ans qui a reçu une balle en plein coeur près du point de passage entre Gaza et Israël à un moment où aucun affrontement ne se produisait. Hier, en Cisjordanie, des soldats israéliens ont tiré sur un autre adolescent palestinien de 18 ans dans la ville de Tulkarem.

Ces actions criminelles menées de plus en plus fréquemment par les forces d'occupation israéliennes dans le territoire palestinien occupé s'inscrivent dans le cadre d'une escalade dangereuse de la campagne d'agression militaire sanglante que les Israéliens mènent contre le peuple palestinien depuis le 28 septembre 2000. M. Ariel Sharon et son gouvernement portent l'entière responsabilité des crimes de guerre et du terrorisme d'État dont la population civile palestinienne sous occupation est victime, ainsi que de toutes les conséquences qui pourraient en résulter.

Comme suite aux lettres que je vous ai adressées précédemment sur cette très grave situation, la première datée du 29 septembre 2000 et la dernière du 11 avril 2001 (A/55/432-S/2000/921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/101; A/ES-10/58-S/2001/131; A/ES-10/59-S/2001/156; A/ES-10/60-S/2001/175; A/ES-10/61-S/2001/189; A/ES-10/64-S/2001/209; A/ES-10/65-S/2001/226; A/ES-10/66-S/2001/239; A/ES-10/67-S/2001/255; A/ES-10/68-S/2001/284; A/ES-10/69-S/2001/295; A/ES-10/70-S/2001/304; A/ES-10/71-S/2001/314; A/ES-10/72-S/2001/332; et A/ES-10/75-S/2001/352), j'ai le regret de vous informer que depuis la dernière lettre que je vous ai adressée, sept autres Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes (les noms des martyrs figurent dans l'annexe à la présente lettre). Cela porte à 415 le nombre total de Palestiniens (hommes, femmes et enfants) qui ont trouvé la mort depuis le début de cette agression israélienne, le 28 septembre 2000. Comme indiqué plus haut, le nombre de civils palestiniens blessés continue également d'augmenter à la suite des actions des soldats de l'armée d'occupation israélienne, qui ont recours de façon excessive à la force.

Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité au nom de la communauté internationale, est tenu d'intervenir dans l'escalade de la crise qui se déroule dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Il faut mettre un terme à la campagne militaire israélienne et assurer la protection du peuple palestinien vivant sous occupation. Le Conseil ne peut se permettre de demeurer un témoin paralysé de la tragédie qui menace toute la région et, de ce fait, met directement en danger la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Nasser **Al-Kidwa**

Annexe

Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem^a (du jeudi 12 avril au mardi 17 avril 2001)

Jeudi 12 avril 2001

1. Ha'ased Roushdi Sobin
2. Fadi Attalah Amer
3. Shawkat Saadi Al-Alamah (14 ans)

Samedi 14 avril 2001

1. Mohammed Yasseen Nasar

Lundi 16 avril 2001

1. Basel Rafiq Zahran (18 ans)

Mardi 17 avril 2001

1. Mohammed Ramadan Al-Masri
2. Hamza Obeid (15 ans)

^a Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 415.